

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2026 022

Eure Normandie Numérique

Réunion du 2 mars 2026

Objet : Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission référentiels territoriaux et qualité des données numériques dans le cadre d'un contrat projet

Le Syndicat mixte exerce la compétence d'aménagement numérique du territoire, incluant le déploiement, l'exploitation et l'optimisation des infrastructures de communications électroniques (réseau FttH), ainsi que l'accompagnement des collectivités membres dans leurs usages et outils numériques.

La qualité et la fiabilité des référentiels territoriaux (données d'adressage, voirie, bâti, infrastructures) sont essentielles pour :

- assurer la fiabilité et la cohérence des données utilisées par le Syndicat et ses partenaires, notamment pour le suivi et le pilotage du déploiement des infrastructures ;
- accompagner le décommissionnement du réseau cuivre ;
- assurer la fiabilité des systèmes d'information du réseau ;
- faciliter l'accès aux services publics numériques ;
- maintenir la cohérence des données ouvertes territoriales.

Dans ce contexte, le Syndicat souhaite renforcer sa mission de fiabilisation et d'amélioration continue des données territoriales nécessaires à l'exercice de ses compétences, en créant un poste spécifique de chargé(e) de mission référentiels territoriaux et qualité des données numériques, emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'un contrat projet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Le/la chargé(e) de mission participera à la fiabilisation des données d'adressage (BAL) et à l'accompagnement méthodologique des communes, contribuera à l'amélioration des référentiels cartographiques et des données ouvertes territoriales utiles au réseau fibre et participera à des missions secondaires telles que la captation d'images géolocalisées et la contribution à des plateformes collaboratives (OpenStreetMap, Panoramax).

Le poste relèvera de la catégorie C de la filière administrative, du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial.

Le contrat sera conclu pour une durée initiale de 2 ans, renouvelable en cas de besoin et en fonction de l'avancement du projet, dans la limite maximale de la réglementation en vigueur. Le poste impliquera des déplacements sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure.

Conformément aux dispositions de l'article L713-1 du code général de la fonction publique, la rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial ou au maximum sur l'indice majoré 478 ainsi que le régime indemnitaire et tout autre élément de rémunération applicable au sein du syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L332-24 /L513-1 et suivants du code général de la fonction publique, le poste pourra être pourvu soit par un contractuel soit par détachement d'un fonctionnaire.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 2 mars 2026

Objet : Création d'un emploi non permanent chargé(e) de mission référentiels territoriaux et qualité des données numériques dans le cadre d'un contrat projet

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L313-1, L332-24, L713-1, L513-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BCLI/2025-28 portant modification statutaire du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;

Vu le rapport public 2020 du Conseil d'Etat ;

Vu les délibérations relatives aux éléments de rémunération ;

Vu le budget du syndicat mixte ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent pour fiabiliser et améliorer les données territoriales nécessaires à l'exercice des compétences du syndicat ;

Le Comité syndical, réuni le 2 mars 2026 en visio-conférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président ;
- De créer un emploi non permanent de catégorie C cadre d'emploi des AAT, de chargé(e) de mission référentiels territoriaux et qualité des données numériques dans le cadre d'un contrat projet à temps complet ;
- D'ouvrir le poste aux contractuels ou aux fonctionnaires en détachement ;
- De conclure un contrat de projet d'une durée initiale de deux ans, renouvelable en fonction de l'avancement du projet, dans la limite maximale de six ans ;
- De fixer les modalités de recrutement et de rémunération tel qu'énumérés dans le présent rapport conformément à la réglementation en vigueur ;
- D'autoriser le Président à procéder au recrutement et à signer tous les documents afférents ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- Nombre de voix pour :
 - Collège EPCI : 23
 - Collège Conseil Départemental : 15
 - Collège Conseil Régional : 3
 - Collège commune : 8
 - Collège syndicat : 2
- Nombre de voix contre :
 - Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0
- Abstention :
 - Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 2 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 06/03/2026